

ARRETE MUNICIPAL

N° 108-2025 (annule et remplace n°106-2025)

Le grand prix – Challenge des métiers d'art

Certifié exécutoire
compte tenu de la
publication en
mairie le :

07/08/25

Le Maire,
Marc MALFATTO



Le Maire de la Commune de GREOLIERES,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles 2213-1 à 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'Arrêté n° 45-2023 portant délégation de fonction et de signature de Monsieur Constantin GIUGE 2^{er} adjoint, sur la sécurité,

Considérant que pour permettre à l'Association céramica vélo sprint biotois d'organiser le Grand prix de Gréolières 1400, le dimanche 17 aout 2025, et qu'il incombe à l'organisateur de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre, de la sécurité et de la régulation du stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1 : Autorisation est accordée à l'Association céramica vélo sprint biotois d'organiser le podium pour la présentation des équipes à la station de ski de Gréolières 1400, sur la moitié du parking du midi coté caisse dans le cadre du Grand prix le dimanche 17 aout 2025. L'accès à l'autre moitié du parking devra être laissé libre pour les autres usagers. Il y a une priorité de passage sans arrêt de circulation sur tout le circuit Bd du Grand Pré, Traverse du Cheiron et Bd Emile Bovis.

ARTICLE 2 : La moitié du parking du midi coté caisse sera interdit au stationnement des autres usagers le dimanche 17 aout 2025 de **09 h 00 à 16 h 30**.

ARTICLE 3 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par les organisateurs de la course. La commune mettra à disposition des barrières qui seront installées par les organisateurs.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SERANON, et l'adjoint délégué sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à Gréolières, le 07 aout 2025.

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Constantin GIUGE

